



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R32-2020-342

PUBLIÉ LE 18 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2020-09-01-019 - - Décision portant modification de la décision du 8 juin 2020 désignant les agents de l'agence régionale de santé Hauts-de-France habilités au titre des articles 3 et 10 du décret n°2020- 551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes mentionnés à l'article 11 de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire (10 pages)

Page 3

R32-2020-09-01-020 - Décision modifiant la décision du 8 juin 2020 désignant les agents réquisitionnés auprès de l'agence régionale de santé Hauts-de-France habilités au titre des articles 3 et 10 du décret n°2020- 551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes mentionnés à l'article 11 de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire (6 pages)

Page 14

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2020-09-01-019

- Décision portant modification de la décision du 8 juin 2020 désignant les agents de l'agence régionale de santé Hauts-de-France habilités au titre des articles 3 et 10 du décret n°2020- 551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes mentionnés à l'article 11 de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire

**DECISION PORTANT MODIFICATION DE LA DECISION DU 8 JUIN 2020 DESIGNANT LES AGENTS DE L'AGENCE REGIONALE DE
SANTE HAUTS-DE-FRANCE HABILITES AU TITRE DES ARTICLES 3 ET 10 DU DECRET N°2020- 551 DU 12 MAI 2020 RELATIF AUX
SYSTEMES MENTIONNES A L'ARTICLE 11 DE LA LOI N°2020-546 DU 11 MAI 2020 PROROGANT L'ETAT D'URGENCE
SANITAIRE (N°3)**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la sante publique ;

Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions, notamment son article 11 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) - M. Champion (Étienne) ;

Vu le décret n° 2020-551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions et notamment son article 3 ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS du 13 mars 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la décision modifiée du directeur général de l'ARS du 8 juin 2020 désignant les agents de l'agence régionale de santé Hauts-de-France habilités au titre des articles 3 et 10 du décret n°2020-551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes mentionnés à l'article 11 de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;

DECIDE

Article 1 – L'annexe 1 de la décision du 8 juin 2020 susvisée fixant la liste des agents de l'ARS habilités en application de l'article 1 de la décision du 8 juin 2020 susvisée est modifiée et figure, dans sa version consolidée, en annexe 1 de la présente décision.

Article 2 L'annexe 2 de la décision du 8 juin 2020 susvisée fixant la liste des agents de l'ARS habilités en application des articles 2 et 3 de la décision du 8 juin 2020 susvisée est modifiée et figure, dans sa version consolidée, en annexe 2 de la présente décision.

Article 3 – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4– La présente décision sera notifiée aux agents de l'ARS listés en annexe de la présente décision.

Article 5– Le directeur de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 1^{er} septembre 2020



Le Directeur général adjoint
Le Directeur de l'offre de soins

Amaud CORVAISIER

ANNEXES

Annexe 1 : Agents de l'ARS habilités en application de l'article 1 de la décision du 8 juin 2020 (Contact covid et SORMAS)

Abdelmalik Senaïci
Agnes Champion
Agnes Lecoutre
Alain Ohayon
Alexandra Brunel
Alexandra Thierry
Aline Casari
Aline Houdard
Aline Queverue
Amandine Chmielina
Anne Capron
Anne Duquesnoy
Anne Pommart
Aude Soury-Lavergne
Audrey Joly
Audrey Leleu
Audrey Palaud
Aurore Fourdrain
Aymeric Salmon
Béatrice Merlin-Defoin
Benoît Barbara
Benoit Marc
Benoît Normand
Brigitte Caron
Carine Verfaillie
Carole Fischer
Caroline Peroutka
Catherine Baclet
Catherine Maerten
Catherine Viguier-Godart
Cécile Canesse
Cécile Lecocq
Célia Zamiara
Celine Hubeau
Charlotte Carussi
Charlotte Danet
Charlotte Denis
Charlotte Levoye
Chloé Lepage
Christine Collineau
Christine Gaillandre
Christophe Heyman

Cindie Houriez
Claire Dayot
Claire Richebé
Clara Leyendeker
Clémentine Eloy
Colette Tchendo
Coralie Venel
Corinne Dhaussy
Corinne Dupont
Cyril Rimbaud
Danièle Ryckewaert
David Verloop
Dominique Damart
Dorine Seuront-Scheffbuch
Dorothee Bussignies
Elisabeth Rebilly
Elisabeth Vérité
Elodie Guilbaut
Eloïse Larvor
Emerence Chivot
Emmanuel Collet
Emmanuel Guilbert
Emmanuelle Boulanger
Emmanuelle Cerf
Emmanuelle Huart
Eric Pollet
Fabienne Coquelet
Fabienne Joly
Fabienne Ksel
Fabrice Havez
Fanny Hubert
Fatima El Bartali
Florence Crognier
Florian Sanz
François-Xavier Rose
Gaëlle Château
Gwen Marque
Hélène Bomy
Hélène Caude
Helene Du-Crest
Hélène Prieur
Hélène Prouvost
Hélène Taillandier
Heloise Lecocq
Henriette Noel
Hinde Tizaghti

Ingrid Baehr
Isabelle Cachera
Isabelle Loens
Jean-Baptiste Hanon
Joanna Merville
Jean Letriboche
Jean-Carol Foucault
Jean-Christophe Canler
Julie Rigoureux
Karine Magnier
Karine Wyndels
Laetitia Frepaz
Laura Lecerf
Laura Guyffroi
Laura Guyffroy
Laurence Cado
Laurence Thielens
Laurent Devien
Laurent Lourme
Laurent Rivas
Lena Mary
Léo Campos
Liana Iacob
Lucie Conforti
Magalie Lemoine
Magalie Schryve
Margot Defebvre
Marie-Alexandra Divandary
Marie-Aude Schiaulini
Marie-Laure Pottensier
Marielle Ruchon
Marine Dupont-Coppin
Marion Quéniart
Marjorie Duverger
Mathilde Coquet
Matthieu Gaignier
Maxime Moulin
Michael Rivet
Mohamed Si Abdallah
Nacera Otsmane
Nathalie Bartz
Nathalie Delhem
Nathalie Deloge
Nathalie Fillière
Nathalie Plee
Nathalie Sable

Nicolas Brule	
Noémie Poulain	
Olivier Zielinski	
Pascal Jehannin	
Pascale Rogez	
Patrice Ceriez	
Philippe Cabre	
Pierre Blondel	
Pierre Boussemart	
René Faure	
Richard Seillier	
Ronan Rouquet	
Sabrina Riquoir	
Sadia Ouahbi	
Sandrine Moranville	
Sébastien Piotrowski	
Sixtine Brenek	
Sophie Moreau	
Stéphane Luceau	
Stéphanie Frère	
Stephanie Grisel	
Stéphanie Moreau	
Sylvie Blondel	
Sylvie Haegebaert	
Tiphaine Loreille	
Valérie Avisse	
Valérie Pontiès	
Véronique Bleuze	
Véronique Fernagut	
Vincent Vanbockstael	
Virginie Demoulin	
Virginie Ringler	
Youssef Mahyaoui	
Yves Duchange	
COZETTE	Sylvie
JOLY	Audrey
BRUNEL	Alexandra
DEJANCOURT	Amandine
FAURE	René
HOUDARD	Aline
LECOCQ	Cécile
MARY DIT MARINIER	Léna
MONTCLAIR LE ROUX	Virginie
SALMON	Aymeric
VEYRET	Jérôme
CROGNIER	Florence

GUETARNI	Khalil
CARETTE	Sylvia
POULAIN-BERCY	Noémie
SCHRYVE	Magalie
TOUPET	Laurène
NORMAND	Benoît
AVISSE	Valérie
BOITEL	Anne-Valérie
DEMOULIN	Virginie
DETOT	Pierre
DHELLEM	Nathalie
LE TRIBROCHE	Jean
LECOCQ	Héloïse
PALAUD	Audrey
DUTILLOY	Karine
FABRIS	Marie francoise
GUILLARD	Dominique
MEULIN	Elodie
AVISSE	VALERIE
CARTON	Romain
CASARI	Aline
FOURDRAIN	Aurore
HUBERT (BOUTIGNY)	Fanny
MAGNIER	Karine
OTSMANE	Nacéra
SCHLOUCK	Jérôme
WOZNIAK	Martine
ZIELINSKI	Olivier
MOUSLI	Sania
SAMMIEZ	Armelle
CAMUS-PAQUE	Corinne
CHEVRIOT	Laurence
COQUEREL	David
JOLY	Fabienne
PECHIN	Marlène
BELHADJ	Nora
COURTOIS	Catherine
FREPPAZ-RYBA	Laëtitia
THOPART	Sophie
BULTELE	Hélène
MILLOIS	Hélène
MAQUIN	Thierry
MILLE	Anne
LAINE	Maryse
JOUENNE	Dorothee
MARCELLE	Lysiane

THIELENS	Laurence
CAUCHY	Stéphane
POYELLE	Sylvie
DUROZELLE	Matthieu
KAMANGU	Rémy
CARPENTIER	Alexandre
DEVARENNE	Sarah
QUEVAL	Philip
DEGUISNE GAVREL	Sébastien
POMMART	Anne

Annexe 2 : Agents habilités en application des articles 2 et 3 de la décision du 8 juin 2020 (SI-DEP)

Eric Pollet
Michael Rivet
Catherine Maerten
Hélène Prieur
Isabelle Cachera
Sylvie Blondel
Corinne Dupont
Agnes Champion
Christophe Heyman
Emmanuelle Huart
Sandrine Moranville
Nathalie Bartz
Elisabeth Rebilly
Youssef Mahyaoui
Stéphanie Moreau
Hélène Bomy
Charlotte Carussi
Benoît Barbara
Aline Houdard
Cécile Lecocq
Henriette Noel
Aurore Fourdrain
Véronique Bleuzet
Nathalie Fillière
Anne Capron
Béatrice Merlin Defoin
Catherine Baclet
Christine Collineau
Véronique Fernagut
Christine Gaillandre
Fabienne Coquelet
Florian Sanz
Sixtine Brenek

Margot Defebvre
Carole Fischer
Clara Leyendeker
Anne Duquesnoy
Sophie Moreau
Pascale Rogez
Vincent Vanbockstael
René Faure
Audrey Joly
Heloise Lecocq
Dorine Seuront Scheffbuch
Emmanuelle Boulanger
Philippe Cabre
Léo Campos
Emmanuelle Cerf
Alain Ohayon
Elisabeth Vérité
Karine Wyndels
Laurent Devien
Isabelle Loens
David Verloop
Elodie Guibault
Ronan Rouquet
Sabrina Riquoir
Gwen Marque
Marjorie Duverger
Chloé Lepage
François Xavier Rose
Pascal Jehannin
Tiphaine Loreille
Pierre Blondel
Aude Soury Lavergne
Laurence Cado
Stéphane Luceau
Mohamed Si Abdallah
Abdelmalik Senaici
Aline Queverue
Nicolas Brule
Hélène Taillandier
Yves Duchange
Charlotte Danet
Jean Christophe Canler
Pierre Boussemart
Joanna Merville
Célia Zamara

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2020-09-01-020

Décision modifiant la décision du 8 juin 2020 désignant les agents réquisitionnés auprès de l'agence régionale de santé Hauts-de-France habilités au titre des articles 3 et 10 du décret n°2020- 551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes mentionnés à l'article 11 de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire

DECISION MODIFIANT LA DECISION DU 8 JUIN 2020 DESIGNANT LES AGENTS REQUISITIONNES AUPRES DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE HABILITES AU TITRE DES ARTICLES 3 ET 10 DU DECRET N°2020- 551 DU 12 MAI 2020 RELATIF AUX SYSTEMES MENTIONNES A L'ARTICLE 11 DE LA LOI N°2020-546 DU 11 MAI 2020 PROROGANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE (N°3)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la sante publique ;

Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions, notamment son article 11 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) - M. Champion (Étienne) ;

Vu le décret n° 2020-551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions et notamment son article 3 ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS du 13 mars 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la décision modifiée du directeur général de l'ARS du 8 juin 2020 désignant les agents réquisitionnés auprès de l'agence régionale de santé Hauts-de-France habilités au titre des articles 3 et 10 du décret n°2020-551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes mentionnés à l'article 11 de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;

DECIDE

Article 1 – L'annexe 1 de la décision du 8 juin 2020 susvisée fixant la liste des agents réquisitionnés auprès de l'ARS habilités en application de l'article 1 de la décision du 8 juin 2020 susvisée est modifiée et figure, dans sa version consolidée, en annexe 1 de la présente décision.

Article 2-L'annexe 2 de la décision du 8 juin 2020 susvisée fixant la liste des agents réquisitionnés auprès de l'ARS habilités en application des articles 2 et 3 de la décision du 8 juin 2020 susvisée est modifiée et figure, dans sa version consolidée, en annexe 2 de la présente décision.

Article 3 – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 – La présente décision sera notifiée aux agents réquisitionnés auprès de l'ARS listés en annexe de la présente décision.

Article 5– Le directeur de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 1^{er} septembre 2020



Étienne Champion

Le Directeur général adjoint
Le Directeur de l'offre de soins

Arnaud CORVAISIER

Annexe 1 : Agents réquisitionnés auprès de l'ARS habilités en application de l'article 1 de la décision du 8 juin 2020 susvisée (Contact covid et SORMAS)

BAL	Sylvie
BAUDIER	Laurence
BEHAIS	Candice
BOURY	Sophie
BROGNART	Céline
CIPRIANI	Sara
COUSIN	Véronique
DENNETIERE	Mylène
DUBOIS	Marion
FATAH	Aurélien
HOUSET	Marie
HUYGHES	Pierre
LEFEBRE	Oriane
LEJEUNE	Florence
MEGRET	Constantin
MORISS	Rémy
POILLON	Caroline
RITAINE	Abigaël
ROUSSEL	Cédric
TOMOLILLO	Julien
UYTTERHAEGEN	Nathalie
VALETTE	Héloïse
BALAYE	Pierre
BATTAVOINE	Margaux
BERLAN	Marion
BLART	Pauline
BLEUX	Betsy
BOUBZIZ	Morad
BOUCHAKOUR	Rajat
CAKOLLI	Léonard
CATRICE	Lucie
CUDEJKO	Inès
DABONNEVILLE	Caroline
DE BOUTEILLER	Florian
DEGORRE	Cathy
DELALEAU	Margaux
DELEFOSSE	Juliette
DERENCHY	Aline
DHERLINCOURT	Scholastie
DOUTRELLEAU	Pierre Antoine
DUMONT	Axelle

DUMESNIL	Chloé
GALLOIS	Emilie
GEST	Sabine
GONCE	Elodie
HOGIE	Margot
HOUPE	Laurence
LAHOUSSE	Sophie
LALOUX	Antoine
LEBLANC	Marine
LECAT	Louise
LEBEVRE	Baptiste
LEFEBVRE	Jean-François
LEFRANCOIS	Nathalie
MACCIONI	Stéphanie
MARESCAUX	Anne Laure
MEJEAN	Aurélie
PELLETIER	Marine
RADET	Alban
ROUTTIER	Morgane
RUCHON	Amandine
SKALECKI	Emma
SPELEERS	Margot
URBANO	Emmanuel
VASSEUR	Bertille
VERMEERSCH	Lydie
WAELES	Lisa

Annexe 2 : Agents réquisitionnés auprès de l'ARS habilités en application des articles 2 et 3 de la décision du 8 juin 2020 susvisée (SI-DEP)

Aurélien Fatah
Cédric Roussel
Candice Behais
Elise Berteloot
Florian de Bouteiller
Hubert d'Harlincourt
Lucie Catrice
Marine Leblanc
Marion Dubois
Mylène Denetière
Oriane Lefevre

Pauline Blart
Pierre Balaye
Sara Cipriani
Scholastie Dherlincourt
Sophie Boury
Sophie Lahousse

